

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024
COMMUNE DE BUCEY-EN-OTHE

La réunion a débuté le 18 décembre 2024 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur DESROUSSEAUX Pascal.

Membres présents :

Madame DESCHAMPS Marie-Thérèse
Madame DESROUSSEAUX Marie-Christine
Monsieur DESROUSSEAUX Pascal
Madame DUCOVAT Delphine
Madame MANIERE Isabelle
Madame VALTON Laura
Monsieur VICQUERY Aurélio

Membres absents représentés :

Madame CONVERT Delphine Pouvoir donné à M VICQUERY Aurélio

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame DUCOVAT Delphine

Le quorum (plus de la moitié des 8 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 octobre 2024
- 2024_35 - SPL Xdemat : Renouvellement de la convention de prestations intégrées
- 2024_36 - Budget : Décision Modificative N°1
- 2024_37 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- 2024_38 - Travaux de rénovation de l'église : Choix des artisans
- Travaux de restauration de l'église : Engagement de la commune auprès de l'ASPBO pour le lancement des travaux
- 2024_39 - SPL Xdemat : Création du syndicat mixte ouvert Aube Numérique
- Questions diverses

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 octobre 2024

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 25 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024_35 - SPL Xdemat : Renouvellement de la convention de prestations intégrées

Par délibération du 14 décembre 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMATEL créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMATEL et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.

1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 1er janvier 2023 pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

8 voix pour

2024_36 - Budget : Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire informe le conseil que le budget doit être modifié afin d'intégrer la totalité des dépenses prévues pour les travaux de restauration de l'église

Il convient d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Investissement :

| | | | | |
|------------|--------------|-------------|---|------------|
| Dépenses : | Chapitre 021 | compte 2131 | : | + 157 440€ |
| Recette : | Chapitre 016 | compte 1641 | : | + 157 440€ |

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

8 voix pour

2024_37 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Le Conseil Municipal, sur proposition de monsieur le Maire, considérant que les crédits réels ouverts au budget 2024 s'élèvent, hors remboursement des emprunts, à 921 140 euros,

- **DÉCIDE** d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses relatives à l'investissement de la manière suivante :

| | BP 2024 | ¼ maximum du BP 2024 |
|----------------------|-----------------|----------------------|
| CHAPITRE 21 –c/21311 | 81 000€ | 20 250€ |
| c/2131 | 833 040€ | 208 260€ |
| c/2158 | 3 500€ | 875€ |
| c/216111 | 3 600€ | 900€ |
| TOTAL | 921 140€ | 230 285€ |

8 voix pour

2024_38 - Travaux de rénovation de l'église : Choix des artisans

Monsieur le Maire indique que la commission Appel d'offres s'est réunie le jeudi 12 décembre 2024 en mairie pour l'ouverture des plis suite à l'appel d'offre lancé le 15 octobre 2024 pour les travaux de restauration de l'église.

Les résultats de l'appel d'offre pour un montant global de 648 628,54 euros HT avec une analyse complète concernant l'attribution des 5 lots composant le marché.

La commission d'appel d'offre présente les offres dépouillées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- RETIENT les offres suivantes
 - LOT 1 MACONNERIE– Entreprise Leon Noel – 349 865,00 €
 - LOT 2 CHARPENTE BOIS – Ateliers Valentin Bouvet – 124 739,04 €
 - LOT 3 COUVERTURE ZINGUERIE – Michel Jacques – 160 130,00 €
 - LOT 4 ELECTRICITE LUSTRERIE – Eurl JBD Electricité – 5 994,50 €
 - LOT 5 HORLOGERIE - SARL JM Frotey – 7 900,00 €
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8 voix pour

- Travaux de restauration de l'église : Engagement de la commune auprès de l'ASPBO pour le lancement des travaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier sera rédigé à l'attention de Madame Prunier, Présidente l'ASPBO, pour lui indiquer que le Conseil municipal a décidé d'engager les travaux de restauration de l'église, pour un montant de 833 040 euros TTC, (frais d'étude et mission SPS inclus). Ce courrier remerciera également l'ASPBO et Monsieur Gwilym Mc Crew, généreux donateur.

2024_39 - SPL Xdemat : Création du syndicat mixte ouvert Aube Numérique

Afin de répondre au souhait grandissant d'un certain nombre de collectivités aubois tendant à la mise en œuvre d'une solution mutualisée pour la gestion des dispositifs de vidéoprotection et le déploiement de solutions innovantes permettant de faciliter la gestion d'équipements et d'infrastructures en lien avec les transitions énergétiques et renouvelables, le Département de l'Aube propose la création d'un syndicat numérique, dénommé Syndicat Aube Numérique.

Ainsi, ce syndicat mixte ouvert à la carte permettrait de favoriser la transformation numérique du territoire aubois et de contribuer au développement de services numériques mutualisés par le déploiement d'infrastructures (hors FTTH1) et de mettre en œuvre des services d'usages numériques au bénéfice de ses membres.

D'une part, ce syndicat proposerait à ses membres la connexion de l'ensemble des dispositifs de vidéoprotection au travers d'un réseau dédié, le stockage en temps réel des flux vidéo captés et leur

mise à disposition immédiate auprès de la police, de la gendarmerie nationale et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

D'autre part, le déploiement d'un réseau d'objets connectés de disposer de données fiables et lisibles pour piloter la transition numérique et la gestion des équipements des collectivités (capteurs de température ou de CO₂ d'une salle de classe, salle des fêtes, salle de la mairie pouvant alerter d'une anomalie, compteur d'eau intelligent permettant au citoyen de connaître sa consommation et de l'alerter d'une éventuelle fuite d'eau, capteur pour piloter l'éclairage public, capteur pour le taux de remplissage de bennes, indicateurs de passage de véhicules, ...).

Cette nouvelle entité pourrait en outre apporter conseils et appuis sur des sujets majeurs, notamment ceux liés à la cyber sécurité.

La création de ce syndicat est prévue pour le premier trimestre 2025 et devra être précédée d'une approbation expresse des statuts par le Conseil municipal/ communautaire de chaque membre.

Cette création se formalisera ensuite par un arrêté préfectoral rendu après avis de la Commission départementale de la coopération intercommunale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 57111-1 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 132-14 ;

Considérant le projet de création d'un syndicat mixte ouvert à la carte dénommé Aube Numérique porté par le Département de l'Aube,

Considérant que la volonté de la Commune/la Communauté de Communes d'adhérer à ce syndicat pour ce qui la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure (*et/ou*) le déploiement d'un réseau d'objets connectés

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER la création du futur Syndicat mixte ouvert Aube Numérique

D'APPROUVER le principe d'adhésion à ce futur syndicat Aube Numérique pour ce qui relève de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure et/ou du déploiement d'un réseau d'objets connectés

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier.

8 voix pour

Questions diverses

- Un point est fait sur le SIGRS
- Monsieur le Maire indique que TCM souhaite créer un service constitué de 4 gardes champêtres destinés aux communes rurales.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h00.

Madame DUCOVAT Delphine
Secrétaire de séance



Monsieur DESROUSSEAUX Pascal,
Maire

